

# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

## FORET COMMUNALE DE : VENANSON

alpage  parcours

### 1 - DESIGNATION DU LOT

**Commune de situation : Venanson**

**Numéro et intitulé du lot : Rigons (Lot n°3)**

Surface totale : 17 ha

Surface pâturable : 15 ha

Liste ou tableau des parcelles forestières : Néant, car nouvelle application du régime forestier.

Liste ou tableau des parcelles cadastrales :

section	parcelle
D	142
D	144
D	857
D	863 partie

Précision sur les limites :

**Nord** : Crête de Saint-Esprit

**Ouest** : Cf.plan

**Sud** : Les Mortisses

**Est** : Limite Forêt / Landes (Cf.plan)

Voies d'accès : Route du relais, route de Venanson, piste de Varaire (accès par Venanson ou station de la Colmiane).

Plan de l'unité pastorale : Cf. plan annexe

### 2 - DUREE MINIMALE DE LA LOCATION : 5 années

Dates de la saison pastorale : du 15 avril au 31 août

### 3 - TECHNICIEN FORESTIER TERRITORIAL RESPONSABLE DU LOT

M. ANDREO Rémy

(UT ) Nice-Mercantour

Portable : 06.18.01.38.02

Courriel : remy.andreo@onf.fr

#### **4 – TAUX DE CHARGEMENT, ESPECES AUTORISEES**

Effectif maximum : 5 UGB

Liste des espèces admises au pâturage : Bovins / Ovins / Equins / Caprins  
Caprins autorisés, dans la limite de 15.

=> Caprins en accompagnement des autres espèces admises au pâturage afin de réouvrir le milieu composé en grande majorité de landes à buis et à genêts.

*N.B. : le ratio UGB est 1 UGB = 7 ovins ou 1 bovin ou 1 équidé ou 7 caprins*

#### **5 - CONDITIONS ET RECOMMANDATIONS TECHNIQUES PARTICULIERES**

Nécessité de valoriser l'ensemble de la surface pâturable.

**Les bêtes doivent obligatoirement être retirées du pâturage pendant la période de chasse.**

Les périmètres de l'unité pastorale devront être respectés par l'éleveur de manière à éviter toute divagation des animaux, ni gêner l'activité des éleveurs voisins.

Coupe d'amélioration du pâturage.

Les installations provisoires mises en place par le concessionnaire du lot, devront être évacuées à chaque fin de saison pastorale.

#### **6 –EQUIPEMENTS PASTORAUX EXISTANTS**

Bâtiments : Néant

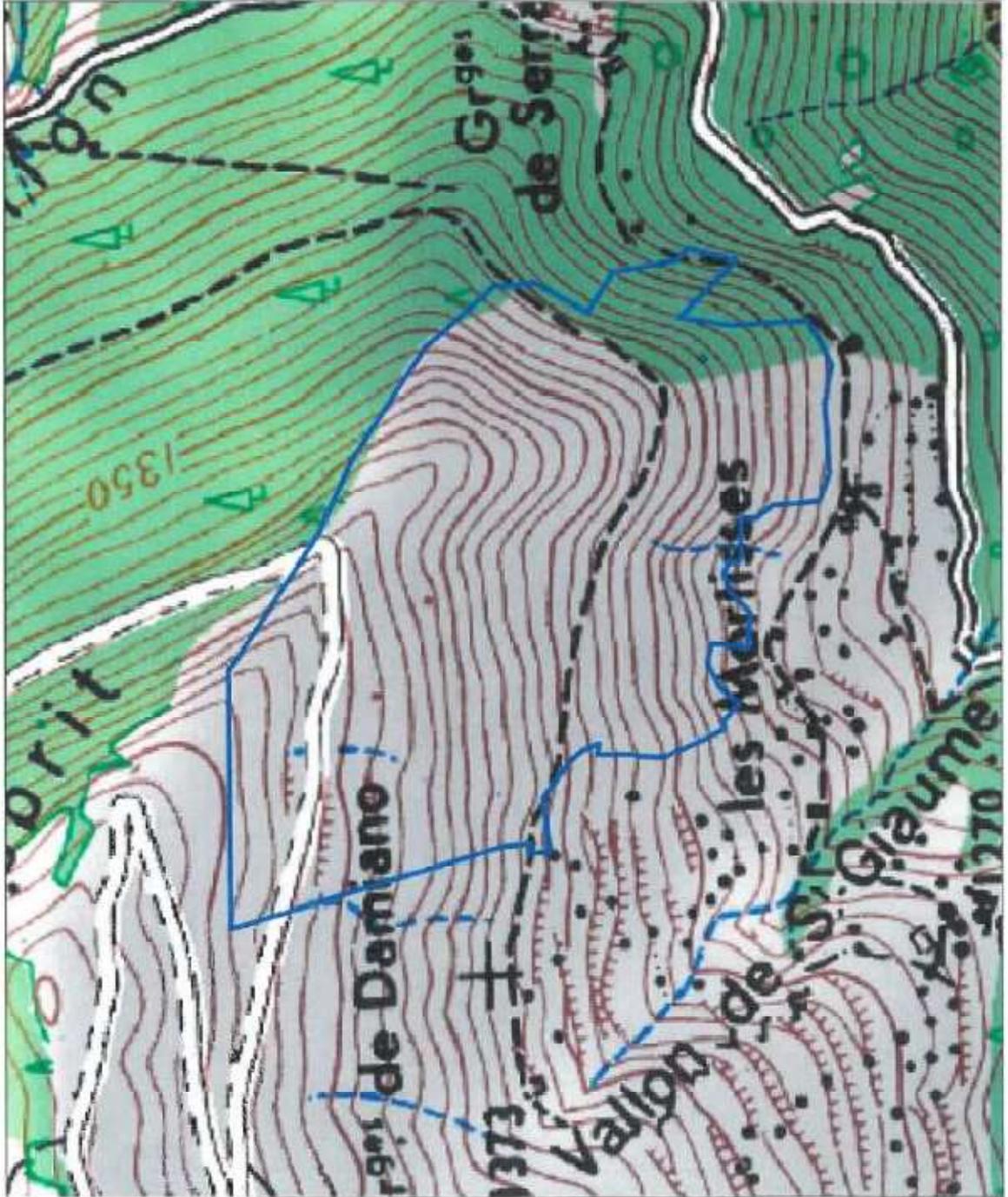
Point d'eau : Néant

Installations annexes : Néant

Travaux d'amélioration récents : Néant

Lot (n°3)  Rigons.....

CCT Pâturage Venanson



Commentaires  
17 Ha



Echelle : 1 : 5000

Auteur : ANDREO Rémy

21/07/2021

© IGN / ONF : Toute reproduction interdite